

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Le Bill No 16, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsidés reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CHEMINS DE FER

84 Chemin de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations (y compris une somme de \$2,250 à E. B. Jost)—A voter de nouveau \$119,500. 550,000 00

CANAUX

86 Canal maritime Welland: construction et améliorations. 250,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

87 Améliorations—
(A voter de nouveau \$135,100) 211,500 00

DIVERS

89 Services divers, y compris les émoluments et les dépenses des experts employés temporairement. 33,500 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

CANAUX, ÉLEVATEURS ET PORTS

253 Personnel et réparations. 2,400,000 00

XLI—COMMERCE

257 Service de nouvelles britanniques et étrangères. 15,000 00

258 Application de la Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée. 600 00

262 Application de la Loi d'exportation de l'électricité et du courant. 750 00

263 Inspection de l'électricité et du gaz. 209,030 00

264 Expositions et foires. 129,244 00